

Image not found or type unknown



sociétés merci de me repondre

Par **SCEA daval**, le **21/01/2013** à **23:03**

[fluo] nous avons créé une société en 2010 sous forme de SCEA avec le cousin et mon père. Mon père a 55 pour cent des parts en qualité de gérant, lui il a 20 pour cent et moi j'ai 25 pour cent. Le cousin a mis à disposition le matériel et le cheptel, maintenant il veut se retirer de la société et demande le remboursement des parts de 104 000€ nous n'avons pas les moyens, que faut-il faire?

peut-on faire un plan de redressement de 3 ans?

peut-on déposer le bilan et comment ça se passe?

de plus il a mis à disposition verbales les terres, que deviennent-elles?

les nièces veulent faire une procédure de liquidation, comment ça se passe?

merci de nous répondre dans les plus brefs délais